

Prévenir et accompagner les inaptitudes

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Managers, responsables de service, coordonnateurs, cadres, référents RH, représentants du personnel (CSE & CSSCT notamment)

Durée

5 jours (2 + 2 + 1)

Organisme de formation

➡ AD CONSEIL

Date limite d'inscription

16/11/2020

Coût

Frais pédagogique 100 % pris en charge sur les fonds mutualisés de branche

Lieux & dates

➡ Groupe 1

Paris

Les 2 & 3 mars 2020

+ Les 24 & 25 juin 2020

+ Le 8 septembre 2020

➡ Groupe 2

Paris

Les 1er & 2 déc. 2020

+ Les 20 & 21 jan. 2021

+ Le 11 février 2021

➡ Groupe 3

Paris

Les 12 & 13 oct. 2020

+ Les 16 & 17 nov. 2020

+ Le 15 décembre 2020

➡ Groupe 4

PARIS

Les 9 & 10 déc. 2020

+ Les 18 & 19 jan. 2021

+ Le 4 mars 2021

Interlocuteur Opcos Santé

MOUYENI Fatiou

fatiou.mouyeni@unifaf.fr

01 46 00 41 86

Contexte

Le secteur sanitaire, social et médico-social de droit privé à but non lucratif est l'un des premiers générateurs de restrictions d'aptitudes et d'inaptitudes en France. Il est également le premier générateur de pathologies professionnelles d'origine psychique ou somatiques imputables au travail (source : assurance maladie, 2019).

Or, force est de constater que la prise en charge des situations d'inaptitude au sein des établissements reste aléatoire. Il n'existe la plupart du temps pas de savoir faire interdisciplinaire systématiquement mis en œuvre, et les licenciements pour inaptitude restent nombreux.

Face à ce constat, il est essentiel d'outiller et de professionnaliser les acteurs des établissements afin de développer un savoir-faire collectif permettant d'agir sur le volet préventif, mais également d'accompagner la sécurisation des parcours professionnels et le maintien dans l'emploi des salariés impactés.

Objectifs

- ➡ Cerner la problématique, en maîtriser les aspects juridiques et organisationnels, et la rattacher aux démarches et outils de l'établissement
- ➡ Identifier les typologies d'inaptitudes par métiers
- ➡ Co-construire un dispositif interne de veille sociale permettant de mettre en œuvre un processus interdisciplinaire de prévention au sein de l'établissement et de solliciter les appuis techniques et financiers utiles.
- ➡ Apprendre à évaluer les contraintes d'un poste et les contre-indications des salariés, à analyser les écarts et à mettre en œuvre une solution d'aménagement adaptée (adaptation, aménagement ou mobilité)

Prérequis

- ➡ Entretien d'un représentant de l'employeur avec AD CONSEIL
- ➡ Validation de la volonté d'employeur pour la mise en œuvre d'un dispositif interne de prévention des inaptitudes

Contenu

Séquence 1 : Fondamentaux : (2 jours)

Objectif :

- ➡ Cerner la problématique, en maîtriser les aspects juridiques et organisationnels, et la rattacher aux démarches et outils de l'établissement
- Identifier les typologies d'inaptitudes par métiers

Intersession 1 : 3 semaines environ

« Mobiliser les acteurs clés et réaliser une campagne de sensibilisation au sein de son établissement »

Séquence 2 : Prévenir les inaptitudes (2 jours)

Objectif : Co-construire un dispositif interne de veille sociale permettant de mettre en œuvre un processus interdisciplinaire de prévention au sein de l'établissement et de solliciter les appuis techniques et financiers utiles.

Intersession 2 : 30 jours environ

« Mettre en œuvre son dispositif de veille sociale et mobiliser les acteurs internes et externes »

Séquence 3 : Accompagner les salariés et aménager les situations de travail (1 jour)

Objectif : Apprendre à évaluer les contraintes d'un poste et les contre-indications des salariés, à analyser les écarts et à mettre en œuvre une solution d'aménagement adaptée (adaptation, aménagement ou mobilité)

Post-formation :

« Accompagner les individus vers des solutions durables »